

PERTES DE FONDS : annexes à utiliser

- **Annexe A_PF** : dommages aux sols, fossés, chemins, ouvrages, palissages
- **Annexe B_PF** : dommages aux clôtures, grillages, matériel technique, cheptel vif et stocks de fourrage
- **Annexe C_PF** : pertes de fonds sur plantations pérennes (noisetiers, vigne, actinidias)

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

À joindre au dépôt de la demande

Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	
Annexes : selon les pertes que vous déclarez	Obligatoire	
Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur	Obligatoire (sauf si déjà fourni)	
Attestation(s) d'assurance (imprimé Cerfa)	Obligatoire (contrat risque incendie sur les bâtiments d'exploitation)	
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés pour les travaux	Obligatoire : accord écrit du propriétaire des parcelles en fermage autorisant les travaux	
Cartes du RPG PAC 2021 (si vous ne déclarez pas à la Pac, utiliser Geoportail) : localiser les parcelles sinistrées, en schématisant (les distinguer) l'étendue des travaux faits ou à faire	Obligatoire. Dessiner les zones de travaux (surfaces de nivellement, chemins, palissage, murets, replantation, etc.), tracer les linéaires (clôtures, fossés, berges, etc.), localiser le matériel technique et le cheptel sinistrés.	

À adresser à la DDTM dès que possible pour finaliser l'instruction de votre demande

• Pour tous les travaux susceptibles d'avoir un impact sur le milieu aquatique

Au préalable, les éléments d'appréciation doivent être adressés au service EAU de la DDTM. Les interventions qui ne respecteraient pas la réglementation au titre de la loi sur l'Eau ne pourront donner lieu à indemnisation dans le cadre des calamités agricoles.	Obligatoire : transmettre la copie de votre demande d'autorisation ainsi que la décision rendue	
---	---	--

• Travaux par entreprise ET/OU Achats

Les factures acquittées (*) pour ce qui concerne : - les travaux achevés par entreprise - les achats réalisés (matériels, matériaux, plants pérennes fourrage ...) (*) comportant la mention « payée » ou « acquittée », la date et le mode de règlement, le cachet et la signature du prestataire ... sinon les devis des travaux et achats qui sont à réaliser	Factures obligatoires à l'achèvement des travaux effectués par entreprise ou pour justifier les achats de matériels/matériaux. Si les travaux ne sont pas achevés ou si les factures ne sont pas délivrées au moment du dépôt de la demande : joindre les devis dont vous disposez	
---	--	--

• Travaux de remise en état réalisés par l'exploitant

Attestation de remise en état par les moyens propres de l'exploitation	Obligatoire à l'achèvement des travaux réalisés par l'exploitant	
---	--	--

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur) :

Certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité.

Certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles **et m'engage**, sous réserve d'attribution de l'aide :

À délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années.

À me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.

En cas de perte de fonds, à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le :

Signature (le gérant pour les formes sociétaires ; tous les associés pour les GAEC)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

SINISTRE :

DATE DE RÉCEPTION : / /